



AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées que le Conseil de la Ville de Montréal-Est étudiera, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le **mercredi 18 août 2021** à compter de **19 h**, au centre récréatif Édouard-Rivet, les demandes de dérogations mineures ayant pour objet :

Pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 841 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et sis au 22 avenue Broadway à Montréal-Est:

- Permettre qu'une unité au 4e étage n'ait pas de balcon (unité du côté sud);
- Permettre une marge latérale de 2.3 mètres au lieu de 0 mètre du côté ouest.

Pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 716 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et sis au 79 avenue de la Grande-Allée à Montréal-Est :

- Permettre une construction hors toit sans aucun retrait par rapport aux plans de façade latérale;
- Permettre de ne pas avoir à planter un arbre dans la cour arrière après l'obtention d'un permis pour la construction d'un nouveau bâtiment;
- Permettre une largeur des cases de stationnement de 2,54 mètres au lieu de 2.7 mètres.
- Permettre d'avoir deux espaces de stationnement au lieu d'un seul.

Conformément à l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, ces demandes de dérogations mineures sont également soumises à une consultation écrite. Ainsi, toute personne ou tout organisme qui désirent s'exprimer sur ces demandes peuvent le faire soit lors de la séance du conseil du 18 août prochain, soit en posant leurs questions ou en faisant parvenir leurs commentaires, par écrit au greffier, Me Roch Sergerie, de l'une ou l'autre des façons suivantes :

1. par la poste à l'adresse suivante:

Direction des affaires juridiques et du greffe
Ville de Montréal-Est
11370, rue Notre-Dame, 5^e étage
Montréal-Est (Québec) H1B 2W6
2. par courriel à l'adresse suivante : greffe@montreal-est.ca
3. par télécopieur au 514 907-2007

Ces questions ou ces commentaires doivent parvenir à la Direction des affaires juridiques et du greffe au plus tard le **13 août 2021 à 16 h 30.**

Donné à Montréal-Est, le 28 juillet 2021.

Roch Sergerie, avocat et OMA
Directeur des affaires juridiques et greffier



CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

DÉROGATIONS MINEURES

Je soussigné Roch Sergerie, greffier de la Ville de Montréal-Est, certifie que l’avis public portant le même objet a été publié dans l’édition du jeudi 28 juillet 2021 du Journal de Montréal et affiché le même jour à l’hôtel de ville de Montréal-Est situé au 11370, rue Notre-Dame Est.

DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 28 JUILLET 2021.

Roch Sergerie, avocat et OMA
Directeur des affaires juridiques et greffier